



Accueil extrascolaire et animations de vacances  
Rue de la Vieille Place 51  
6001 Marcinelle

**Tel** 071/56.04.31 – 0474/95.22.15

**Fax** 071/56.07.29

**www.eftchantier.be**

## **Projet pédagogique des animations de vacances**

### **1. L'ASBL Chantier**

L'ASBL Chantier, soutenue par l'O.N.E. et le Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE), organise des animations de vacances thématiques pour les enfants de 2,5 à 12 ans durant les périodes de vacances d'Automne, de Détente, de Printemps, la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet et la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août.

Ces animations se déroulent à :

- l'école maternelle et primaire de la rue Defuisseaux, 25-29 à 6001 Marcinelle
- l'école maternelle et primaire de la Rue Adolphe Chif 42 à 6200 Châtelineau,
- l'école maternelle et primaire de la rue Lloyd George 10 à 6200 Châtelineau (temporaire suite à la situation COVID).

Chacune de ces infrastructures propose des espaces intérieurs et extérieurs accueillants et sécurisants pour permettre aux enfants de se sentir « en vacances » et aux parents de nous confier leurs enfants en toute confiance.

L'ASBL Chantier est un CISP, ce qui signifie « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle ».

Le Centre assure la formation d'adultes en voie de qualification en situation réelle de travail et offre un accompagnement individualisé.

Les animations de vacances organisées par l'ASBL Chantier sont évidemment des lieux de formation privilégiés pour les stagiaires inscrits dans la filière de formation « Enfance-Education ».

Les stagiaires sont pleinement associés à la préparation, à l'animation des activités, à la réflexion pédagogique et créative, avec l'équipe des formateurs/animateurs.

## **2. La pédagogie de nos animations de vacances**

En accord avec le décret relatif aux centres de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 mai 1999), les centres de vacances ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires.

A ce titre, les animations de vacances de l'ASBL Chantier veillent avant tout à proposer des activités ludiques, récréatives et/ou enrichissantes pour les enfants qui les fréquentent.

Amuser, divertir, découvrir, partager, jouer, apprendre, mais aussi protéger, limiter, sécuriser, prendre soin, veiller au bien-être, ... autant de verbes qui peuvent guider ce projet pédagogique. Les animations de vacances sont des lieux de rencontre, où l'on joue ensemble, où l'on découvre ensemble, ... où l'on partage la vie des autres enfants.

Les animations sont ouvertes à tous, sans sélection particulière et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun.

L'ASBL est sensible à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Dans ce cadre, des contacts préalables sont nécessaires et organisés avec la famille et l'enfant.

L'objectif principal de nos animations de vacances est pluriel :

- Tout d'abord permettre aux enfants de trouver, en dehors de la famille et de l'école, un espace de rencontres et d'éducation à la vie sociale ;
- Ensuite, de donner l'occasion aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;
- Prendre en compte la multiplicité des besoins des enfants accueillis et notamment ceux qui concernent le développement physique, social, cognitif, affectif et psychologique ;
- Enfin d'être un espace de formation à la découverte du métier d'accueillant(e)s extrascolaires pour les stagiaires de l'ASBL.

Les valeurs que nous souhaitons promouvoir lors de nos animations sont le respect, l'autonomie, l'accomplissement de soi, la tolérance, la solidarité et le partage.

### **Objectifs pédagogiques :**

Tout comme défini dans le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les animations de vacances de l'ASBL Chantier poursuivent les objectifs généraux suivants :

- a. Organiser et coordonner des actions adaptées aux besoins et rythme de chacun :  
Pour chaque période de fonctionnement, des activités en rapport avec un thème sont déclinées ; elles doivent correspondre aux attentes des enfants, à leurs différents besoins (détente, sport, découverte, expérimentation, éveil culturel, activités manuelles), être équilibrées dans la journée en fonction des capacités de réceptivité et de concentration des enfants. Ces actions devront s'inscrire dans un cadre sécurisé et sécurisant. Pour ce faire, nous utilisons au mieux les espaces mis à notre disposition.

- b. Renforcer la solidarité des enfants dans le groupe et vers l'extérieur : Les animations de vacances ont un rôle d'éducation, les enfants d'aujourd'hui sont de futurs citoyens, il s'agit de les aider à s'intégrer dans la société. Favoriser la solidarité entre enfants dans la vie quotidienne, dans les activités, du groupe vers un autre collectif, participe à l'apprentissage de la vie en collectivité et met en évidence la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement.
- c. Mais aussi, il est nécessaire de :
- Favoriser le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, de jeux ou d'activités de plein air (découvrir les activités sportives, les loisirs de l'entité) ;
  - Permettre la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
  - Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
  - Développer l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;
  - Développer le respect de l'environnement (gestion des déchets, protection de la flore et de la faune, ...).

Ces objectifs sont atteints en proposant aux enfants des activités structurées récréatives, ludiques, variées et adaptées à leur âge ; ces activités prenant en compte le rythme, les potentialités de chacun.

Nos animations de vacances souhaitent véhiculer « **l'esprit vacances** ». Les enfants ont donc la possibilité d'avoir des moments de liberté, de choix, de repos pour répondre aux besoins de chacun d'eux. Il est également libre de ne rien faire.

Nos activités privilégient l'expérimentation et l'autonomie des enfants par la mise à disposition d'un matériel diversifié.

**Les locaux** utilisés sont aménagés, transformés, décorés pour amener les enfants à vivre leurs animations dans un autre contexte que celui côtoyé pendant la période scolaire. Ce **décorum**, en lien avec le thème des animations permet aux enfants de développer leur imaginaire et de s'immerger dans un monde créatif et ludique.

Nous favorisons également des **moments conviviaux avec les parents** (petite pause déjeuner, après-midi « jeux collectifs », « défis », exposition,...).

Pour garantir des animations de qualité, l'équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place.

Ces préparations et animations représentent un investissement important des formateurs-animateurs(e)s et les stagiaires pour la conception des activités, leur mise en place et l'encadrement des enfants.

Tous les professionnels, en charge de nos animations de vacances répondent aux exigences de formation de base et continue du secteur « enfance 2,5-12 ans ». Les stagiaires accompagnant ces professionnels ont soit déjà obtenus leur formation de base (formation ATL) ou sont en cours de formation.

Accueil extrascolaire et animations de vacances agréées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E)

# Règlement d'ordre intérieur des animations de vacances

## 1. Organisation pratique

### a. Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font au préalable à l'aide d'une fiche d'inscription et d'une fiche médicale (renouvelée à chacune des animations).

Après confirmation de l'inscription, les parents peuvent procéder au paiement (par virement bancaire).

Ces documents sont également accompagnés d'une composition de ménage par famille si les parents souhaitent bénéficier du tarif réduit à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et/ou un document attestant du statut de « Bénéficiaire d'Intervention Majorée ».

Nous sommes flexibles en cas de difficultés rencontrées et communiquées par certains parents.

### b. Horaires

Les activités se déroulent de **9h00 à 16h00**.

Un espace d'accueil est organisé de **7 h30 à 9h00** et de **16h00 à 17h30** (suite à la situation COVID, nos horaires sont temporairement modifiés : de 8h00 à 17h00)

### Accueil du matin et du soir

Chaque parent accompagne son (ses) enfant(s) et **passé obligatoirement se présenter à la table d'inscription chaque matin.**

En effet, l'échange entre les parents et l'équipe éducative est essentiel, que ce soit le matin ou en fin de journée. Nous prenons le temps d'accueillir chaque enfant de manière personnelle et chaleureuse.

Ce temps d'accueil est aussi l'occasion de transmettre et/ou recevoir toutes les informations relatives à l'organisation des animations : sorties programmées, activités exceptionnelles, informations diverses...

Les activités se terminent à **16h00**, l'(les) enfant(s) ne peu(ven)t donc pas être repris avant. A partir de cette heure, et jusqu'à 16h30, il est demandé aux parents d'aller rechercher leur(s) enfant(s) dans le local du groupe désigné. A 16h30, tous les enfants seront rassemblés dans l'espace d'accueil prévu à cet effet.

Chaque personne chargée de reprendre l'enfant devra **signer la feuille de présence** auprès d'un des formateurs/animateurs.

L' (les) enfant(s) est (sont) inscrit(s) pour **TOUTE** la journée (sauf exception d'ordre médical). La coordination des animations sera avertie la veille du rendez-vous.

Le numéro de téléphone en cas d'urgence est le 0474/952 215.

Il est demandé d'avertir le(la) coordinateur(trice), par un mot signé, ou par un contact téléphonique, si une personne, non mentionnée dans la fiche médicale ou une personne mineure, vient reprendre l'(les) enfant(s).

Pour des raisons de sécurité, il est communiqué :

- Que tout parent présent dans le lieu d'animations de vacances est responsable de son (ses) enfant(s).
- Que les animateurs (trices) ne pourront pas laisser partir l'enfant, **seul**, sauf mot signé de la part du parent.
- Que si l'animateur (trice) estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il (elle) a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. L'animateur (trice) sollicitera l'intervention d'un tiers qui est en mesure de raccompagner l'enfant dans sa famille.
- Que si l'enfant doit suivre un traitement médical, il est impératif de nous fournir une ordonnance du médecin traitant nous autorisant à donner ledit traitement.

**En cas de manquement aux règles de vie de la part d'un enfant ou d'un parent, en concertation avec la responsable du secteur, le(la) coordinateur(trice) et/ou les animateurs(trices) prendront les mesures suivantes :**

- 1. remarque verbale à l'enfant, discussion, exploration de pistes d'actions, sanctions éducatives**
- 2. en cas de problème grave ou répété, le comportement inadéquat peut déboucher sur une exclusion temporaire ou définitive des animations de vacances.**

### **c. Planning type d'une journée d'animation**

7h30-8h30 : Accueil du matin  
8h30-9h00 : Rassemblement par groupes  
9h00-10h15 : Activités  
10h15-10h45 : Collations  
10h45-12h00 : Activités  
12h00-13h30 : Repas de midi et temps de pause  
13h30-14h30 : Activités  
14h30-15h00 : Collation  
15h00-16h00 : Activités  
16h00-16h30 : Rassemblement par groupes  
16h30-17h30 : Accueil du soir

## **2. Les activités**

Un thème est défini pour chaque période d'animation.

L'équipe d'animation veille à articuler ses différentes activités en fonction de celui-ci.

Les enfants pourront découvrir différents sports, activités artistiques, chants, petits jeux, grands jeux, lecture, histoires, activités culinaires, activités d'expression, ... à l'aide d'un matériel sélectionné, suffisant, adapté et varié.

Concernant des activités plus spécifiques (psychomotricité, sport nouveau...), l'ASBL n'hésite pas à faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Une fois par période d'animation, les enfants participent à une activité « lecture » au sein d'une bibliothèque de l'entité.

Selon les tranches d'âge, la programmation des activités tiendra compte du rythme et des  
Accueil extrascolaire et animations de vacances agréées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E)

besoins physiologiques des enfants.

Après le repas, les enfants du groupe des 2,5 à 3 ans ont la possibilité de faire la sieste : un espace est aménagé à cet effet.

Nous n'obligeons pas les enfants à dormir. Nous leur demandons de se reposer et de profiter d'un temps calme dans leur journée.

Pour explorer le patrimoine culturel et les espaces de loisirs de l'entité, nous organisons régulièrement des activités en dehors de l'enceinte de l'établissement. C'est pourquoi, nous vous demandons de signer, dès le premier jour des animations, une autorisation de sortie (verso fiche médicale).

Ces sorties et excursions peuvent faire l'objet d'une participation financière modérée supplémentaire. Les informations à ce sujet sont communiquées au moins 2 jours avant l'événement (heure de départ, heure de retour, contenu de l'activité, matériel à prévoir...).

### **3. L'équipe**

L'équipe est composée :

- D'un coordinateur(trice),
- D'animateurs(trices)-formateurs(trices) référent(e)s,
- D'animateurs(trices)-stagiaires.

Le taux d'encadrement mis en place par l'ASBL Chantier répond à la réglementation en vigueur comme défini par le décret A.T.L.

Pour garantir des animations de qualité, l'équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place. Ceci permet aux enfants de vivre des moments épanouissants tout en veillant à leur bien-être et leur sécurité.

Chaque groupe est encadré par un animateur(trice)-formateur(trice) référent(e), accompagné d'au moins deux stagiaires.

### **4. Les tranches d'âge**

Afin de répondre au mieux au rythme et aux besoins physiologiques de chacun, les enfants sont répartis en plusieurs groupes représentés par une couleur :

- les 2,5 à 3 ans;
- les 4 à 5 ans;
- les 6 à 7 ans;
- les 8 à 9 ans;
- les 10 à 12 ans.

Chaque groupe de 20 enfants est animé par un ou deux formateurs-animateurs ainsi que par plusieurs stagiaires de l'ASBL.

Les encadrants portent tous un foulard et un badge nominatif.

## **5. Repas – Collation – Vêtements de rechange**

Les parents veillent à ce que chaque enfant ait des collations et des boissons en suffisance.

Il est indispensable de prévoir :

- des vêtements amples et souples ;
- des chaussures qui tiennent bien aux pieds et protègent de l'humidité ;
- un imperméable avec un capuchon en cas de pluie ;
- un lainage (pull, écharpe, bonnet) en cas de baisse de température ;
- une casquette ou un chapeau pour le soleil ;
- de la crème solaire par grosse chaleur.

Pour les groupes 2,5 à 3 ans et 4 à 5 ans, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, est remis à l'animateur de groupe dès le premier jour des animations. Si besoin, des langes en suffisance seront mis dans le sac de l'enfant.

## **6. Santé**

Dans chacun de nos accueils extrascolaires se trouvent une pharmacie (conformément adaptée aux consignes O.N.E) ainsi que les fiches médicales de chacun des enfants accueillis. Nous avons également un listing téléphonique reprenant tous les numéros utiles.

En cas de blessures, l'enfant sera uniquement nettoyé et pansé (certains antiseptiques peuvent provoquer des réactions allergiques).

En aucun cas, l'équipe n'est habilitée à administrer un médicament excepté sous ordonnance médicale.

Nous demandons aux parents de bien vouloir prévenir l'accueillant(e) responsable de changements médicaux éventuels.

En cas de doute, l'accueillant(e) responsable contactera les parents.

Si les parents ne sont pas joignables, l'accueillant(e) responsable prendra les décisions nécessaires pour le bien-être de l'enfant (appel d'une ambulance en cas de besoin).

Pour tout accident nécessitant une intervention/consultation médicale, l'accueillant(e) responsable remettra aux parents des documents à faire compléter par le médecin. Ces documents doivent être remis à l'accueil dans les 48h au plus tard. A défaut, l'ASBL ne garantit pas l'intervention de l'assurance

## **7. Assurances et objets perdus**

Tout objet perdu est disponible, durant la période d'animation, à proximité de la table d'accueil. Ces objets restent à disposition au siège social de l'ASBL Chantier, Rue de la Vieille Place 51 à 6001 Marcinelle, **pendant 1 mois maximum** (à dater de la fin de la période d'animation concernée).

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 8. Tarifs

Les tarifs des animations, en date de mai 2021 sont les suivants :

- 7,50€ / jour (4,50€ / jour au tarif social et/ou à partir du 2<sup>ème</sup> enfant) ;
- 37,50€ / semaine (22,50€ / semaine au tarif social et/ou à partir du 2<sup>ème</sup> enfant) ;

Les paiements s'effectuent sur le compte BE46 7795 9231 1336 au nom de l'ASBL Chantier ( mentionner en communication le(s) NOM, PRENOM, LA DATE DE NAISSANCE de votre (vos) enfant(s) ainsi que LA SEMAINE et LE LIEU d'animation choisi).

La famille a droit au tarif social préférentiel si le revenu familial imposable commun (père + mère) se situe sous le plafond « B.I.M. » (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée en soins de santé). Le plafond fixé pour l'année en cours est communiqué par affichage à l'accueil. Le tarif préférentiel est également accordé à partir du deuxième enfant présent (le premier enfant paie le taux plein). La facturation au tarif préférentiel est réalisée à partir du mois où l'ASBL est en possession des documents de preuve de la situation.

***Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer tout comme les montants du plafond « B.I.M. ».***

Les éventuelles modifications de ce règlement sont communiquées par affichage à l'accueil et sur notre site internet.

**Pour toute information complémentaire ou en cas d'urgence, les parents peuvent s'adresser à la coordination des animations par téléphone au 0474/952.215 ou par mail [secteurenfance@eftchantier.be](mailto:secteurenfance@eftchantier.be).**

*Les données récoltées sont traitées dans le respect des législations européenne et nationale sur la protection des données à caractère personnel (loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et règlement (UE) 2016/67 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Conformément à l'article 13 du règlement (UE) 2016/67, vous trouverez sur notre site internet et sur nos documents d'inscription toutes les informations détaillées relatives à la collecte de ces données.*